

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

DELIBERATION n° 2010-037

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
22 juin 2010

L'an deux mille dix, le 28 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à Mme Catherine LE BAS, M Frédéric CALVO qui a donné pouvoir à M Yannik OLLIVIER, M Yves PICHON qui a donné pouvoir à Mme Mireille PERINEL, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU

Absente : Mme Houria LATRECHE, Mme Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Florence LOMBARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Maurice RAGOT

Objet : **MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE - Projet de construction du gymnase et de la cantine scolaire sur le site Bergonzoli (marché de maîtrise d'œuvre)**

Autorisation donnée au Maire de signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur RAGOT mentionne la délibération n°2007.089 du 18 septembre 2007 relative aux choix du maître d'œuvre pour le projet de construction du gymnase et de la cantine scolaire sur le site Bergonzoli et rappelle que c'est l'équipe ATELIER SUR LES QUAIS - 69009 Lyon qui a été retenue pour un montant de 309 337,57 € HT.

Il explique que plusieurs aléas de chantier ont augmenté de 5 mois la durée du chantier. Certains de ces aléas ne sont pas dus à l'équipe de maîtrise d'œuvre, elle est donc en droit d'obtenir une prolongation d'honoraire.

Montant du marché : 309 337,57 € HT soit 369 967,73 € TTC.

Avenant n°1 : + 3 510,00 € HT soit + 4 197,96 € TTC (+ 1,13%)

Nouveau montant du marché : 312 847,57 € HT soit 374 165,69 € TTC

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du gymnase et de la cantine scolaire sur le site Bergonzoli avec l'équipe ATELIER SUR LES QUAIS - 69009 Lyon d'un montant de 3 510,00 € HT soit 4 197,96 € TTC portant à 312 847,57 € HT soit 374 165,69 € TTC le nouveau montant du marché.

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER

